

Paris, le 8 novembre 2021

M. le Président,

Depuis le 31 octobre et jusqu'au 12 novembre se tient à Glasgow la COP 26. Elle arrive dans un contexte particulier en raison de la crise sanitaire que nous traversons et de la multiplication des catastrophes climatiques partout dans le monde. Ce sont les plus pauvres qui en subissent les conséquences toujours plus dramatiquement, en particulier dans les pays du sud. Depuis l'accord de Paris en 2015, rien n'a été engagé de sérieux pour enrayer le réchauffement climatique et tenter de faire diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Pire, en six ans, ces émissions n'ont cessé d'augmenter. L'attitude des gouvernants, en particulier des pays du nord, ne témoigne d'aucune volonté réelle de leur part d'œuvrer à la baisse massive des gaz à effet de serre, de travailler à la solidarité internationale envers les pays du sud, ni de s'engager pour plus de justice sociale et de protection des droits humains.

En France, Emmanuel Macron, même s'il se vante de n'être responsable que de 1 % des émissions de gaz à effet de serre, montre qu'il participe par sa politique à l'irresponsabilité des dirigeants politiques des pays les plus riches. A l'heure de tous les dangers, c'est la fuite en avant vers les « solutions technologiques » les plus hasardeuses (captation/séquestration de CO2 entre autres) et les plus dangereuses comme le nucléaire. Seule la rhétorique se veut écolo : « *Pour le climat, toutes les énergies ne se valent pas. L'électricité d'EDF est à 97 % sans émissions de CO2* » affirme en pleine page la pub. L'imposture est totale.

C'est aussi le cas dans nos administrations y compris à la DGFIP où les préoccupations écologiques se limitent uniquement à des incantations et des renvois aux actions individuelles... C'est ainsi que nous sommes encouragé·e·s à « *éteindre la lumière en sortant de notre bureau* » ou encore « *à préserver le papier quand nous privilégions le numérique* ». Mais dans le même temps, la DGFIP prône la dématérialisation, le tout numérique à outrance qui émet autant de CO2 que l'aviation mondiale, qui produit des tonnes de déchets, ravage paysages et populations dans les pays les plus pauvres. Quant à la lumière, la DGFIP installe-t-elle des éclairages moins énergivores, des modes de chauffages moins polluants, isole-t-elle les immeubles ? Bref, il ne suffit pas d'avoir un joli logo vert, de se dire écoresponsables, de proposer des semaines du développement durable... pour mener une véritable politique écologique.

La période est aussi marquée par la problématique du pouvoir d'achat pour une majorité de la population. Cette question est tellement devenue centrale que le gouvernement

dans sa grande générosité, et à quelques mois des élections présidentielles, versera entre décembre 2021 et février 2022 une indemnité dite inflation de 100 euros à toutes celles et tous ceux ayant perçu moins de 26 000 euros bruts entre le 1er janvier et le 31 octobre 2021. Cette indemnité sera perçue par un certain nombre de collègues de la DGFIP et en particulier de la DRFIP, qui sont nombreuses et nombreux à vivre (voire sur Paris à survivre) avec moins de 2000 euros nets par mois. Dans le même temps, côté Fonction publique, le gouvernement ouvre une conférence salariale avec un certain nombre de groupes de travail. Pour tout vous dire, Solidaires n'espérait pas grand-chose de cette conférence salariale et il faut le dire Mme de Monchal nous a largement confortés dans ce sentiment. En effet, à l'ouverture de cette conférence salariale, l'objectif est clairement défini, il s'agit « *d'une réflexion d'ensemble déconnectée de toute perspective immédiate de mise en œuvre* ». Bref, une fois encore, la situation des fonctionnaires comme celle des salarié·e·s du privé et des retraité·e·s ne semble pas vraiment préoccuper ce gouvernement !

À la DGFIP, même si nous avons obtenu une prime suite à l'accord collectif signé par l'ensemble des organisations syndicales représentatives, nous sommes encore loin du compte pour améliorer de façon pérenne le pouvoir d'achat des collègues. Nous continuerons tant au niveau local que national à nous mobiliser pour obtenir notre dû.

### **Concernant l'ordre du jour de ce Comité Technique Local (CTL) :**

#### **Sur le projet d'aménagement du site Réaumur :**

Une fois encore vous refusez de convoquer les représentantes et représentants du CHSCT en tant que tel pour ce Comité technique local alors que l'un des points de l'ordre du jour concerne un projet d'aménagement de grande ampleur sur plusieurs années et qui aura des conséquences importantes sur les conditions de travail des collègues. Nous regrettons votre choix et nous vous demandons, une fois de plus, de réviser votre position pour l'avenir.

Une fois encore, vous nous présentez un projet qui ne nous permet pas d'avoir une vision complète de l'aménagement de Réaumur sur le moyen terme et ne permet en aucun cas aux 515 collègues concerné·e·s de se projeter dans un avenir proche. Nous ne sommes guère surpris, cela fait désormais plus de 2 ans que vous avez adopté cette stratégie. Même si cela n'est pas à l'ordre du jour de ce CTL, les collègues concerné·e·s sont en attente de réponses, en particulier celles et ceux qui seront dans le futur Service Commun de la Recette à Bédier. De plus, est-ce que des services réorganisés et réaménagés en 2022, seront amenés à re-déménager en 2023 ?

Même si nous notons positivement le fait que vous nous ayez communiqué des plans en couleurs, nous regrettons qu'il n'y ait pas de descriptif détaillé, service par service, des travaux, réaménagements et déménagements, avec le détail des remarques et propositions des collègues impacté·e·s. En effet, vos documents actuels sont difficilement compréhensibles.

À leur lecture, quelques questions s'imposent déjà, même si nous en aurons d'autres tout au long de l'examen ce point de l'ordre du jour :

- Les travaux sur le site de Réaumur vont se dérouler sur plusieurs mois. Est-ce qu'ils vont être effectués en dehors des heures de travail comme cela se pratique habituellement ? Est-il prévu des zones de repli pour les collègues ?
- Concernant le calendrier des travaux qui nous paraît assez contraint, comment s'assurer que les aménagements seront réalisés dans de bonnes conditions, notamment en ce qui concerne le ménage ?
- Certain·e·s collègues demandent un rafraîchissement de leurs bureaux (RNF, services financiers...), est-ce que cette attente sera satisfaite et quand ?
- Nous constatons que vous créez de grands open-spaces (parfois supérieurs à 200 m<sup>2</sup>), avez-vous-réalisé une étude de pénibilité sonore ?
- Concernant les écrêtements, nous vous remercions d'avoir accédé à notre demande concernant le grade des agentes et agents écrêté·e·s., mais vous nous communiquez seulement ceux des agentes et agents de la Division dépenses. Qu'en-est-il des autres services impactés par ces réaménagements ?

### **Concernant le bilan de la campagne d'entretien professionnel 2021 :**

La campagne d'entretien d'évaluation 2021 présentait une physionomie assez spéciale puisqu'elle devait établir le bilan d'une année 2020 oh combien particulière !

Nous nous étions félicités de la note de cadrage des services RH qui préconisait que chaque évaluateur et évaluatrice fasse preuve d'une neutralité bienveillante compte tenu des circonstances de la période. Si cette note a été dans la grande majorité des cas bien suivie, il est à déplorer que certains évaluateurs aient totalement pris leurs aises avec celle-ci au point de dénaturer et d'aggraver totalement certaines évaluations. Nous avons d'ailleurs retrouvé un certain nombre de cas lors des CAP Locales, qui malheureusement ont mis en exergue, des situations difficiles dans certains services. Comme les années précédentes, nous déplorons que la procédure de recours soit trop longue et chronophage et ceci tant du côté des agent·e·s que des services RH. Le stade du recours hiérarchique décourage bon nombre de collègues de poursuivre jusqu'à l'étape suivante du recours devant la CAP Locale. Un chiffre éclaire tout particulièrement ces propos : pour les C, 8 recours hiérarchiques ont fait l'objet d'un rejet total. La logique voudrait qu'on retrouve ces 8 rejets en CAPL N°3. Or seuls 6 recours en CAPL ont été présentés. Ceci est bien la preuve que le recours hiérarchique décourage bon nombre de collègues de poursuivre jusqu'au bout la procédure.

En ce qui concerne le nombre de recours devant les 3 CAPL, il est stable, même si la CAPL des contrôleurs voit une légère augmentation. Il est à déplorer que de trop nombreux collègues se désintéressent de leur CREP et ne surveillent pas suffisamment celui-ci, ceci dans un contexte où la direction générale veut faire du compte-rendu un élément primordial du déroulement de la carrière.

## **Concernant le déploiement de la plateforme interministérielle en ligne Voxusagers à la DRFIP 75 :**

En lisant vos documents concernant le déploiement de cette plateforme interministérielle à la DRFIP 75, nous avons failli tomber de notre chaise. Nous sommes pourtant habitué·e·s aux décisions gouvernementales incongrues mais celle-ci vaut son pesant d'or. En effet, pour faire semblant de répondre aux attentes des usagères et usagers, le gouvernement a donc mis une plateforme pour qu'ils et qu'elles racontent « leur histoire », c'est-à-dire leur expérience vécue dans leur relation avec nos services. Mais soyons rassurés, cette plateforme est là pour améliorer le service public. Grâce à cette plateforme, nous saurons si le SIP Charonne de Pagnini est un « cinq étoiles » ou bien un lieu infréquentable, si le SIE Roule rue de Londres est à recommander ou pas...

Par curiosité, nous sommes donc allés sur la fameuse plateforme pour lire les histoires concernant la DGFIP, et là non plus nous n'avons pas été déçus :

- Un tarbais se plaint des nouveaux horaires d'ouverture
- Trevor, dans le 51, lui se plaint de ne pas avoir de nouvelles depuis 1 mois du Service de Publicité Foncière et d'enregistrement
- Un autre dans le 52 se plaint que pour payer, on lui ait dit d'aller au bureau de tabac
- Et il y a même Absolut2B qui nous raconte une belle histoire sur Paris et parle du problème que son déménagement a entraîné pour sa mensualisation...

Les exemples sont nombreux où les fameuses histoires ne sont que des récriminations contre les politiques nationales de la DGFIP. Pour Solidaires Finances Publiques, il est anormal de transformer les agentes et les agents en VRP de la casse du service public.

Par ailleurs, comment ces « histoires » vont être utilisées par la direction ? Comment savoir si ces « histoires » ne seront pas des éléments à charge contre des collègues, un service ?

Dans vos documents, vous indiquez, qu'il y a une modération. Quels sont les critères de modération ? Est-ce que les messages modérés sont détruits ?

Il est également indiqué que cette plateforme est un outil constructif, pour améliorer notre service public. Reprenons l'exemple de notre usager de Tarbes se plaignant des horaires d'ouverture de nos services ? Si cela se présente sur Paris, qu'allez-vous faire pour répondre aux attentes des usagers ? Le suivi sera fait comment ? Par qui ? Et à quel rythme ?

Les élu·e·s et expert·e·s de Solidaires Finances Publiques interviendront plus précisément tout au long de ce CTL.